



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°33/2026  
SÉANCE N° 03 DU 4 MAI 2026

### **INDEMNITÉS DE FONCTION AU PRÉSIDENT, AUX VICE-PRÉSIDENTS, AUX MEMBRES DU BUREAU AUX ÉLUS COMMUNAUTAIRES DÉLÉGUÉS.**

À la date mentionnée ci-dessus, le conseil communautaire, légalement convoqué le 28 avril 2026, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures, à l'hôtel communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault, Président.

#### **Étaient présents**

Sébastien Destais, Jean-René Ladurée, Fabienne Le Ridou, Jean-Marc Coignard, Damien Richard, André Vigouroux, Christine Nadau, Patrick Péniguel, Marie-Paule Phelippot, Jean-Marc Chanteau, Annette Chesnel, Christian Raimbault, Isabelle Fougeray, Nicolas Deulofeu, Florian Bercault, Claire Le Cornec, Laurent Paviot, Annabelle Monthe-Lopez, Patrice Morin, Manel Bentefrit, Guéwen Douesneau, Agnès Camaréna, Jérôme Lesteven (jusqu'à 18 h 52), Céline Loiseau, Roland Bouvet, Marie Er-Rafiqi, Georges Hoyaux, Katy Lemoigne, Habib Bousbih, Nadège Davoust, Michel Neveu, Ingrid Walkowiak, Éric Paris, Geneviève Pham Sigmann, Jérôme Fortin- Stoltz, Louise Rebeyrolle-Rozel, Rihaoui Chanfi, Gilles Mézière, Agathe Laigle, Fabien Guittois, Thomas Brisseau, Julie Charpentier, Tony Echelard (jusqu'à 18 h 50), Jean-Pierre Thiot, Corinne Gougeon, Christian Griveau, Patrick Pavard, Sophie Ferrié, Virginie Marsollier-Biela, Julien Brocaïl, Nathalie Forêt-Vettier, Vincent Paillard, Sylvie Ribault, Éric Morand, Éric Lemoine, Fabien Robin, Yannick Borde, Murielle Mouloudj-Millet, Pierre Besançon, Nelly Houssin, Louis Michel, Éric Guérin, Olivier Barré, Benjamin Dugué, Sophie Chauvigné et Michel Rocherullé.

#### **Étaient représentés**

Isabelle Jouault a donné pouvoir à Nicolas Deulofeu, Gwénaél Poisson a donné pouvoir à Jean-Marc Coignard, Valérie Melot-Raynal a donné pouvoir à Fabienne Le Ridou, Olivier Richefou a donné pouvoir à Christine Nadau, Antoine Serrière a donné pouvoir à Damien Richard, Marie-Laure Le Mée Clavreul a donné pouvoir à Ingrid Walkowiak, Antoine Caplan a donné pouvoir à Laurent Paviot, Jérôme Lesteven a donné pouvoir à Agnès Camarena (à partir de 18 h 52), Samia Sultani-Vigneron a donné pouvoir à Fabien Guittois, Stéphanie Hibon-Arthuis a donné pouvoir à Agathe Laigle, Tony Echelard a donné pouvoir à Isabelle Fougeray (à partir de 18 h 50).

David Moussay est représenté par Virginie Marsollier-Biela (suppléante).

Isabelle Fougeray et Tony Echelard ont été désignés secrétaires de séance.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne : le 6 mai 2026

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 MAI 2026

INDEMNITÉS DE FONCTION DES ELUS COMMUNAUTAIRES

Rapporteur : Florian Bercault, Président

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L5211-1,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L5211-10, L5211-12, R5216-1,

Vu le décret n°82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique,

Vu la délibération n°028-2026 du 10 avril 2026, relative à l'élection du Président de la communauté d'agglomération,

Vu la délibération n°30-2026 du 10 avril 2026 et n° 29-2026, relatives à l'élection des vice-présidents de la communauté d'agglomération et des conseillers communautaires délégués membres du bureau communautaire,

Considérant qu'il appartient au conseil communautaire de déterminer les taux des indemnités des élus, pour l'exercice de leurs fonctions dans la limite des taux fixés par la loi,

Considérant qu'en vertu de l'article L5211-12 du Code général des collectivités territoriales, les indemnités des élus communautaires sont votées dans la limite l'enveloppe globale indemnitaire déterminée en additionnant l'indemnité maximale pour l'exercice effectif des fonctions de président et les indemnités maximales pour l'exercice effectif des fonctions de vice-président,

Considérant que les indemnités versées aux délégués communautaires sont comprises dans l'enveloppe indemnitaire globale,

DÉLIBÈRE

Article 1

Conformément au cadre réglementaire en vigueur, et du nombre de vice-présidents élus, l'enveloppe indemnitaire globale à répartir est de 46 654,40€ brut brut mensuel au 4 mai 2026.

Cette enveloppe peut évoluer en fonction de l'évolution indiciaire de la fonction publique.

Article 2

Le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions est fixé comme suit :

- le président : 81% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
- les vice-présidents : 31% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
- les conseillers communautaires délégués : 21% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Le tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil communautaire, est annexé à la présente délibération.

Article 3

Les conseillers communautaires percevront une indemnité de fonction fixée à 0,73% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Article 4

Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice.

Article 5

Les indemnités de fonctions du Président seront versées dès le jour de son élection

Article 6

Les indemnités des vice-présidents et conseillers communautaires délégués seront versées dès lors que la présente délibération acquiert sa force exécutoire et qu'ils bénéficient d'un arrêté de délégation du président, également exécutoire.

Article 7

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la collectivité.

Article 8

Le Président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 9

Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés, deux conseillers communautaires ayant voté contre (Vincent Paillard et Éric Lemoine) et dix conseillers communautaires s'étant abstenus (Patrick Péniguel, Olivier Richefou, Michel Neveu, Gilles Mézière, Jean-Pierre Thiot, Yannick Borde, Murielle Mouloudj-Millet, Pierre Besançon, Nelly Houssin et Michel Rocherullé).

Le Président,

Signé : Florian Bercault